



Commission Locale de l'Eau
du
16/02/2024

9 H 30
*Grande Salle de la Mairie
Maroilles*

**SAGE DE LA
SAMBRE**



Ordre du jour

- **Propos introductifs du Président**
(9 H 30 - 9 H 45)
- **Bilan 2023 de la CLE et bilan 2023 d'animation**
(9 H 45 - 10 H 15)
- **Travaux de la CLE en 2024 (10 H 15 - 11 H 15) :**
 - **Feuille de route état d'avancement et perspectives en 2024**
 - **Etude HMUC**
 - **Espace de Bon Fonctionnement**
 - **Refonte des indicateurs du SAGE**
- **Présentation du projet SAMBRE 2030 par Olivier PESTIAUX**
(KATHARSIS) en présence de Donatienne DE CARTIER D'YVES (Coordinatrice du Contrat de Rivière Sambre)
(11 H 15 - 12 H 00)

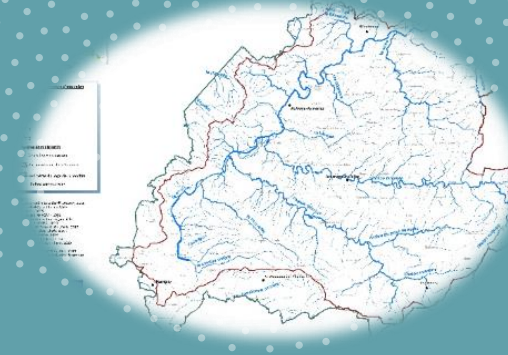




Parc
naturel
régional
de l'Avesnois

Bilan Présentation du rapport 2023

- Partie 1 : Bilan annuel d'activité de la Commission locale de l'Eau
- Partie 2 : Rapport annuel d'exécution de l'Animation



**Le SAGE Sambre est
porté par une
structure locale**

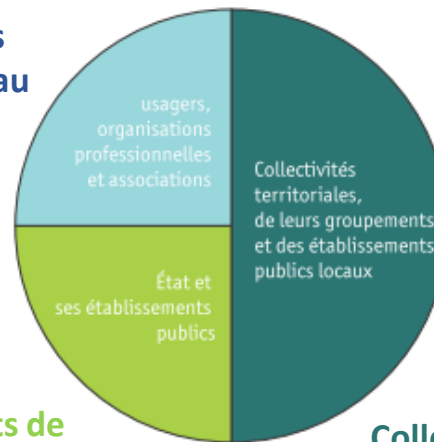


**Et élaboré par une instance
collégiale la
Commission Locale de l'Eau**

**Usagers dont
représentants
agricoles pour au
moins 25%**

**Représentants de
l'État pour au max
25%**

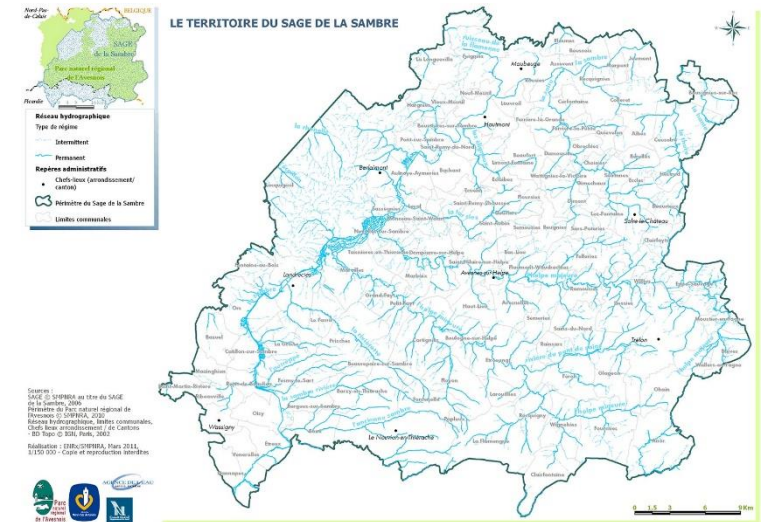
Composition de la Commission
Locale de l'Eau



**Collectivités et
groupements pour
au moins 50%**

**À l'échelle d'un bassin versant :
Le bassin de la Sambre**

122 communes / 200 000 habitants



Contexte du SAGE : les masses d'eau

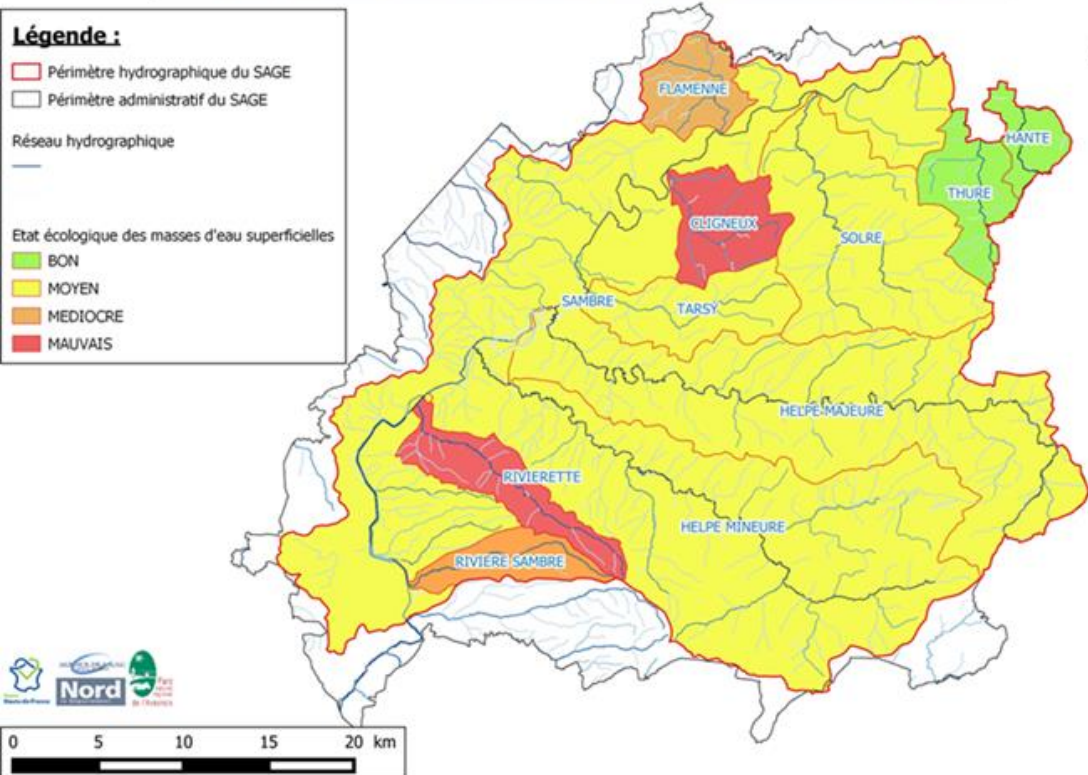
12 masses d'eau superficielles dont **1 masse d'eau plan d'eau** (Lac du Val Joly) :

- Seulement 2 masses en bon état écologique

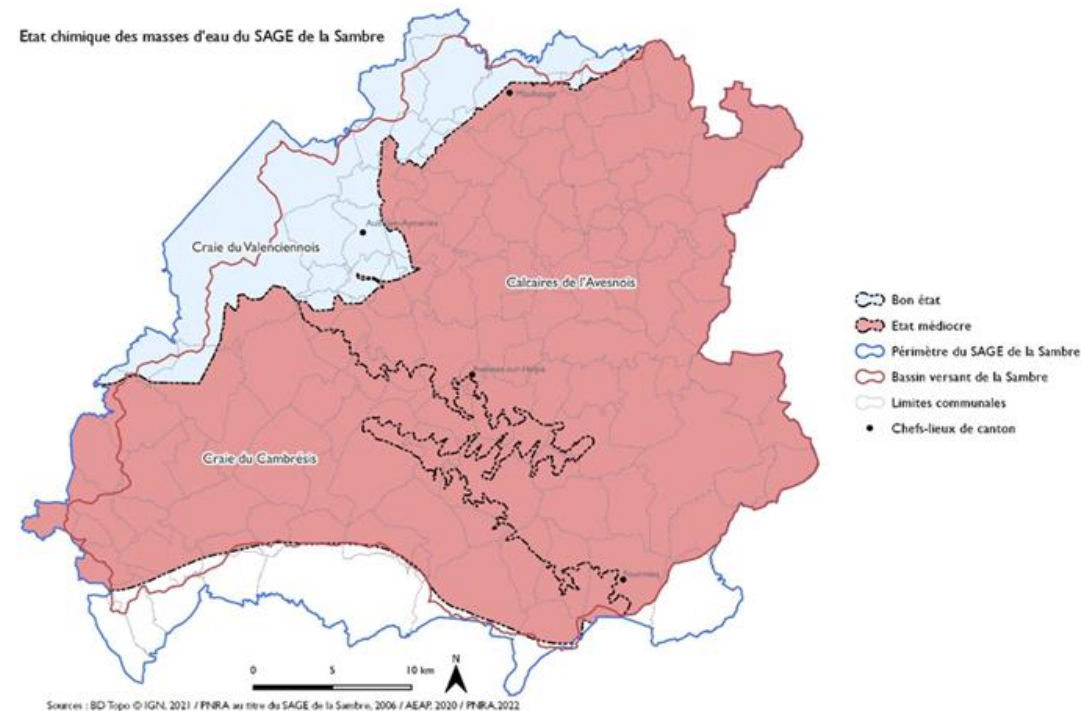
3 masses d'eau souterraines :

- Seulement 1 masse d'eau en bon état chimique mais la moins exploitée pour le territoire
- L'état quantitatif reste actuellement BON

ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES EN 2017



Etat chimique des masses d'eau du SAGE de la Sambre

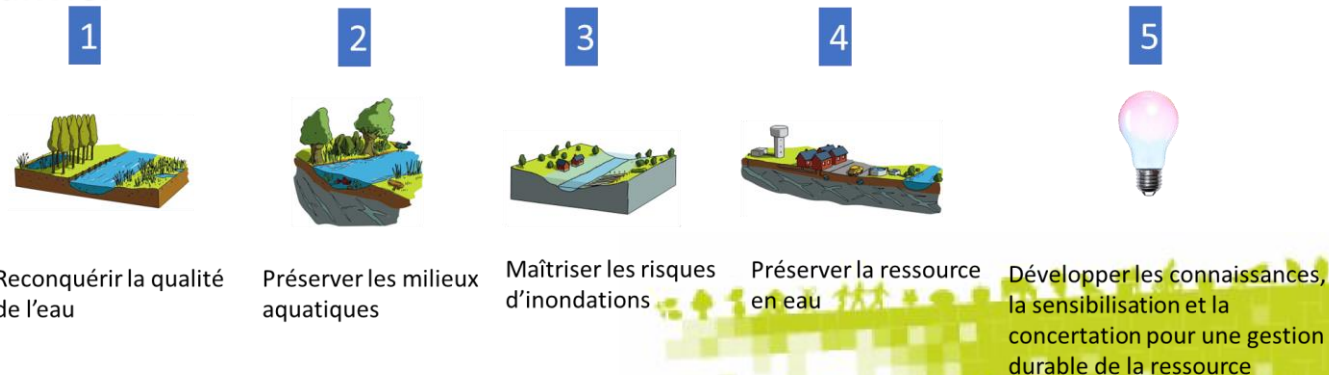
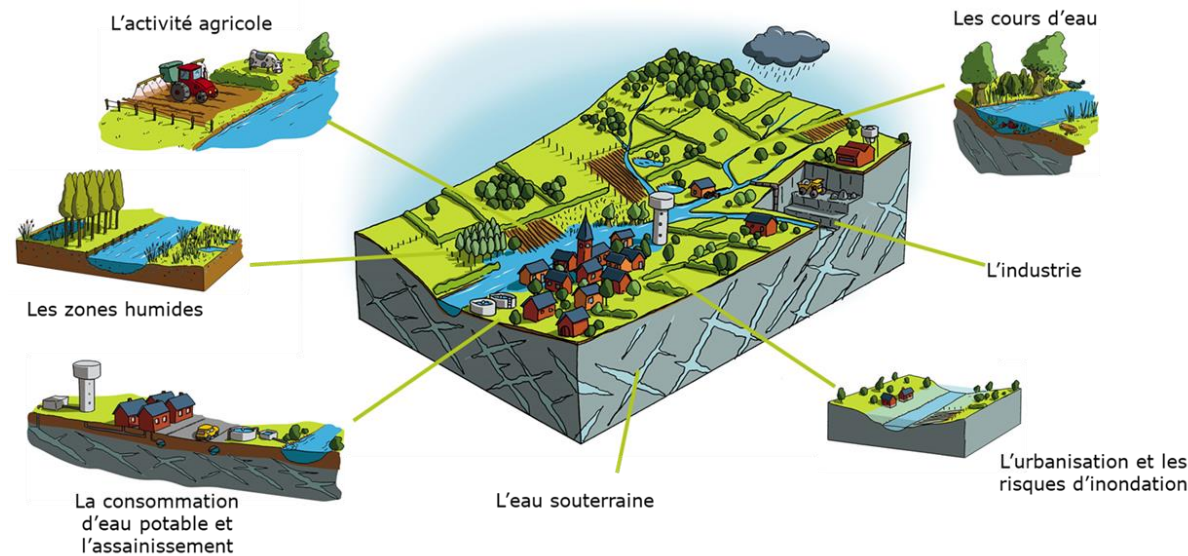


Sources : BD Topo © IGN, 2021 / FNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2006 / AEAP, 2020 / FNRA, 2022

Un SAGE au stade MISE EN OEUVRE

- Etat des lieux : de 2003 à 2008
- Avis favorable du Comité de Bassin : 26 novembre 2010
- **Arrêté d'approbation inter préfectoral 59-02 du SAGE : 21 septembre 2012**
- Modification du SAGE de 2016 à 2021 pour établissement des zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif et l'inventaire et classification des zones humides
- **Arrêté d'approbation inter préfectoral 59-02 du SAGE modifié : 18 août 2022**
- **Arrêté de composition de la CLE en cours de validité : 31 janvier 2022**

QUELS SONT LES ENJEUX DU SAGE ?





Pilotage

L'autorité du SAGE de la Sambre :

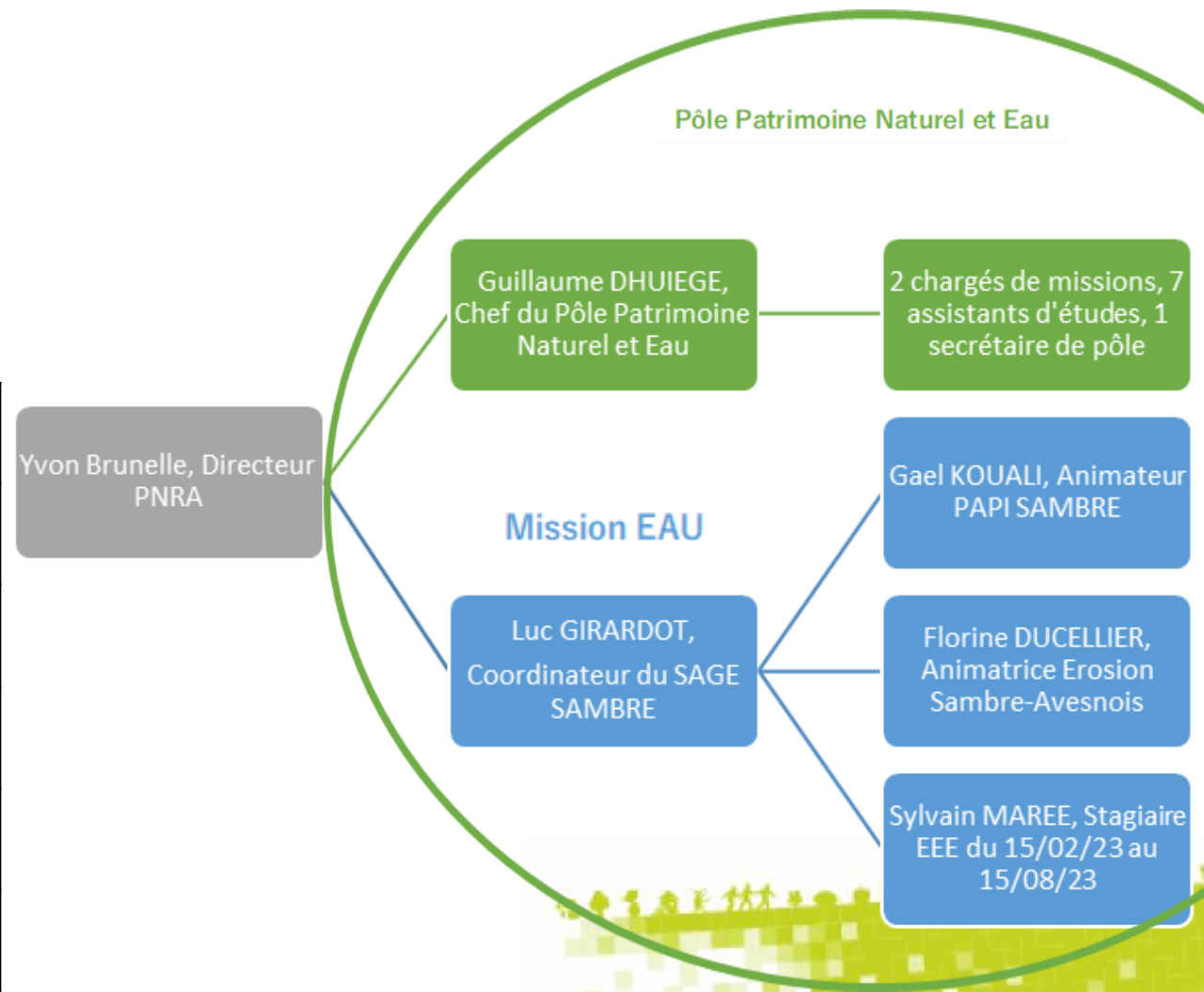
La CLE du SAGE de la Sambre est composée de 22 représentants de collectivités (53 %), 11 représentants des usagers (27 %) et 8 représentants des services de l'Etat (20 %).

Président de la CLE : Monsieur Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN, Président délégué du Parc naturel régional de l'Avesnois

La CLE comprend 5 commission thématique chacune présidée par un Vice-Président :

Nom du/de la vice-président(e)	Collège	Thématique
M. Michel HENNEQUART	Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	Communication-Sensibilisation
M. Michel DUVEAUX	Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	Reconquête de la qualité des eaux
M. Alain DELTOUR	Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	La ressource en Eau
Mme Aurélie WELONEK	Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	Les risques d'inondation et d'érosion
M. Gérard PINELLE	Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	Les milieux aquatiques

L'animation du SAGE de la Sambre





Les Instances de la CLE en 2023

Instances	Date	Sujet / Ordre du jour	Participation
Commission « Préservation des milieux aquatiques »	23 mai 2023	Elaboration de la stratégie locale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes	13 membres présents et 15 participants hors CLE (dont 2 représentants du Contrat de Rivière Sambre)
Bureau de la CLE	6 mars 2023	Préparation d'une opération mutualisée de lutte contre l'Hydrocotyle Fausse Renoncule, potentiellement éligible au Fonds Vert	6 membres du bureau et 10 participants
Commission Locale de l'Eau	26 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Etat d'avancement du PAPI Sambre - Validation de la stratégie locale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Focus sur l'état de la ressource et introduction aux études de définition des volumes prélevables 	- 17 membres présents (7/22 des collectivités, 5/11 des usagers, 5/8 des services de l'Etat) et 13 participants hors CLE
	18 octobre 2023	Tournée des SAGE de l'Agence de l'Eau Artois Picardie	21 membres présents (10/22 des collectivités, 7/11 des usagers, 4/8 des services de l'Etat) et 19 participants hors CLE





Les avis rendus par la CLE en 2023

- La CLE du SAGE est consultée **pour avis sur les dossiers soumis à autorisation** au titre de l'article L214-1 du Code de l'environnement, et, sauf exception, les dossiers soumis à **déclaration sont transmis pour information**.
- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (DREAL) saisit la CLE du SAGE lors de l'examen au cas par cas des plans, programmes et dossiers soumis à évaluation environnementale (R122-2 et R122-17 du code de l'environnement).

Dossiers IOTA :

- 9 dossiers de déclaration Loi sur l'eau transmis pour information
- 3 dossiers de déclaration Loi sur l'eau soumis pour avis :
 - **Création d'un forage d'irrigation à Oisy (02) :**
Avis **DEFAVORABLE** rendu sur le dossier présenté en l'état par manque de précisions sur l'impact de l'exploitation du forage sur le milieu aquatique environnant et particulièrement dans un contexte de sécheresse récurrent. Le projet présentait plusieurs points d'incompatibilité.
 - **Busage d'un cours d'eau à Fontenelle (02) :**
Avis **FAVORABLE** rendu sur ce dossier au vu du très faible impact sur le milieu (quelques tronçons permettant l'accès à des bâtiments agricoles et permettant de s'affranchir de la création d'une voie d'accès dans des prairies à enjeu plus important).
 - **Centre Commercial d'Avesnes sur Helpe (59):**
Non remise en cause de l'accord tacite accordé par Monsieur le Préfet sur ce dossier néanmoins plusieurs points d'incompatibilité avec le SAGE ont été relevés et transmis à la DDTM 59 :
 - Objectifs de gestion des eaux pluviales sur le site
 - Référence des plus hautes eaux
 - Travaux des berges de l'Helpe majeure





Les avis rendus par la CLE en 2023 (suite)

Dossiers soumis à évaluation environnementale au cas par cas :

- **Aménagement foncier d'Obrechies-Ferrière la Petite :**
Avis **FAVORABLE** assortis de prescriptions
- **Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion de la ressource piscicole** établi par la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la période 2024-2029.
Avis **FAVORABLE** sans prescription
- **PLUi de la Communauté de Communes du Sud Avesnois**
Avis **FAVORABLE** avec recommandation sur la gestion des eaux pluviales notamment
- **Retournement de prairies permanentes :**
 - *Le Parc naturel régional est consulté par les services de l'Etat lors de l'examen au cas par cas des demandes de conversion de prairies permanentes. Le portage de l'animation du SAGE par le PNR permet de renforcer ces avis du point de vue des enjeux et impacts des retournements de prairies sur l'eau (ressource, milieux et risques d'inondation).*
 - *Les avis sont rendus défavorables dès que les objectifs de compensation prévus par le SAGE ne sont pas respectés et assortis systématiquement de prescriptions (maintien des éléments fixes du paysages, mesures préventives de lutte contre le ruissellement) dans le cas contraire. En 2024, des avis ont été rendus pour :*
 - 4 ha sur les communes de Aibes et Collerets
 - 1,22 à Le Favril.





Animation 2023 : soutenue par l'Agence de l'eau Artois Picardie

Fait l'objet d'une **convention d'intervention n°34551 « Animation du SAGE »** pour les années 2023 et 2024

Objectifs à 2 ans :

- La mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027 (mise en œuvre de la feuille de route validée en CLE 2022)
- L'animation des instances du SAGE,
- La poursuite de sa mise en œuvre et plus particulièrement :
 - Mener un dialogue territorial en vue de mieux concilier les usages de l'eau et en tenant compte des résultats des études de volumes disponibles ;
 - Renforcer les relations entre le SAGE et les structures en charge de la préservation de la ressource à l'échelle des AAC (CAREs)
 - Poursuivre l'animation et la coordination des acteurs du territoire en matière de lutte contre le ruissellement et l'érosion (PAPI de la Sambre et animation érosion à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes)
 - Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (mise à jour des états des lieux, formation des acteurs locaux et à leur identification et proposer un plan de lutte à long terme)
 - Renforcer les relations entre le SAGE et les structures gémapiennes et les usagers des milieux aquatiques (chasseurs, pêcheurs) ;
 - Mener une action d'analyse des paramètres déclassants des masses d'eau du bassin et une identification des causes et des sources potentielles afin d'élaborer un plan d'actions ;
 - Poursuivre les actions de communication relatives aux enjeux du SAGE à l'ensemble des acteurs du territoire en priorisant sur les enjeux liés à la sécheresse et à l'utilisation des pesticides ;
 - Poursuivre la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme ;
 - Poursuivre l'accompagnement des acteurs locaux dans leur projet afin que les enjeux du SAGE y soient pris en compte dès l'amont.



Activités 2023 :

Pour l'année 2023, les actions suivantes ont été réalisées :

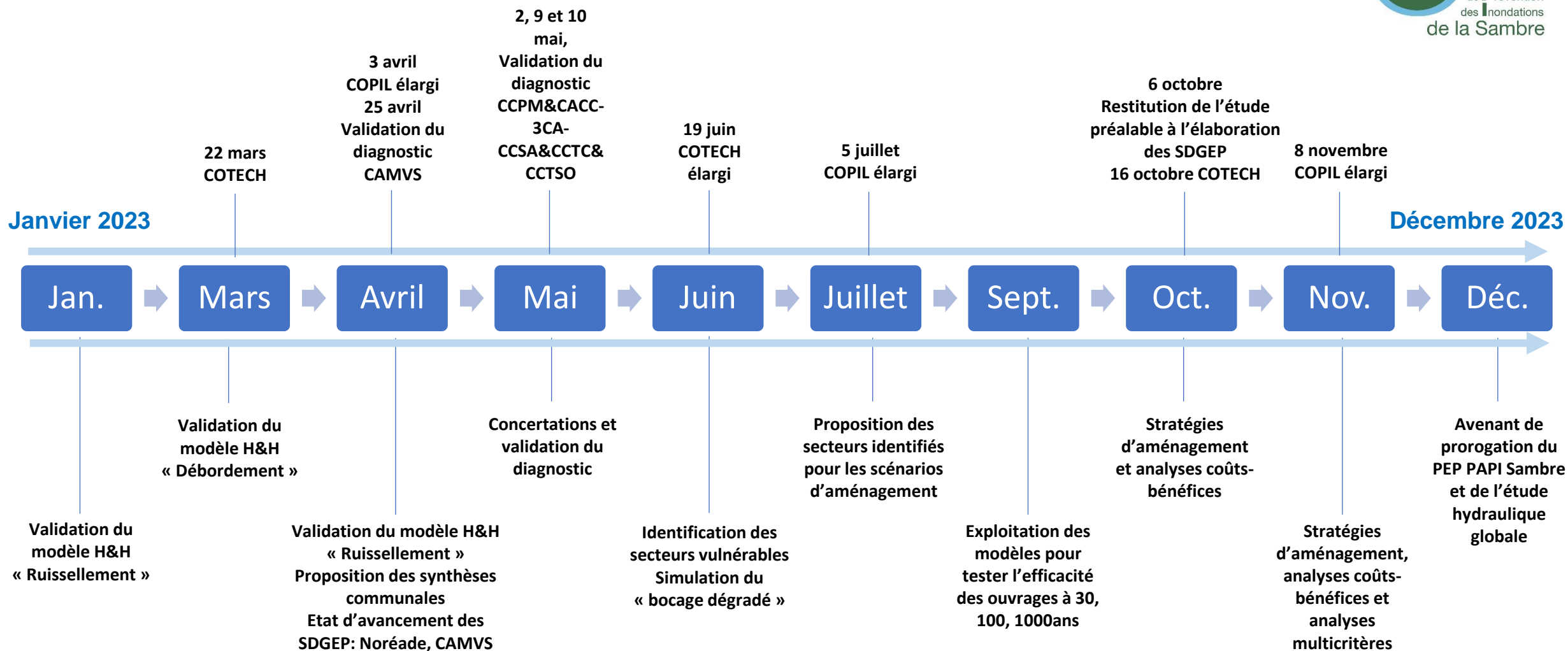
- La préparation de la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027 avec la mise en œuvre de la feuille de route établie en 2022 :
 - Le déploiement d'une stratégie locale de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes ;
 - La préparation de l'étude des volumes prélevables (HMUC)
 - L'accompagnement de la mission érosion et des études pré opérationnelles ; d'aménagement d'hydrauliques douces, constituant une part importante des études préalables à la cartographie de l'érosion à l'échelle du SAGE ;
- L'accompagnement du PAPI d'intention et particulièrement la mobilisation du SAGE pour le développement des stratégies d'aménagement ;
- L'accompagnement des porteurs de projets dans la prise en compte du SAGE ;
- La rédaction des avis techniques et administratifs de la CLE du SAGE ;
- Prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme ;
- L'administration et la gestion du site internet <http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/> et <https://www.gesteau.fr/>



La mise en œuvre du SAGE : actions phares 2023

- La lutte contre les EEE : mise à jour de la connaissance et stratégie développée autour de la construction d'un réseau local d'acteurs
- L'étude des volumes prélevables : l'introduction du sujet en CLE, le suivi de l'étude ANTEA de l'AEAP et le travail au cahier des charges d'une étude pour 2024
- La poursuite de la lutte contre les inondations avec la mission érosion et le déploiement du PAPI de la SAMBRE







Avec les EPCI :

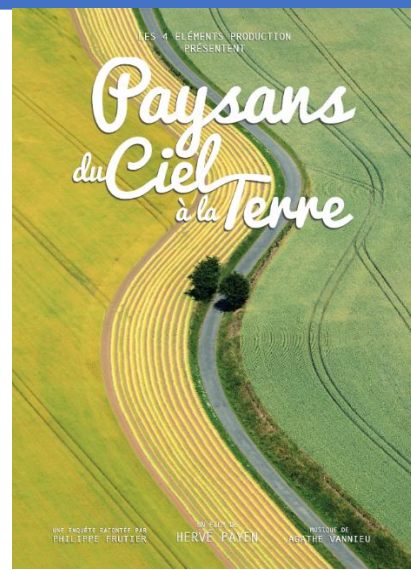
- CCPM : reprise des concertations agricoles et communales à la suite de l'étude hydraulique pour la mise en place des aménagements préconisés.
- 3CA : accompagnement et lancement de l'étude hydraulique.
- CAMVS : réalisation de dossiers techniques communaux et lancement de l'étude hydraulique.

Perspectives 2024 :

- CCPM : réalisation d'une partie des aménagements préconisés
- 3CA et CAMVS : poursuite des études hydrauliques – réalisation des concertations agricoles et communales

Modification des pratiques agricoles :

- Demi-journée technique d'échange avec les agriculteurs sur l'érosion des sols et l'ACS à Lez-Fontaine et Obrechies le 28/02/23
- Diffusion du documentaire « Paysans du Ciel à la Terre » le 21/03/23
- Participations aux journées de l'herbe à Haut-Lieu les 15 et 16/06/23
- Journée couverts végétaux et ACS à Lez Fontaine le 21/11/23



LES SOLLICITATIONS EN 2023

Le coordinateur du SAGE répond aux sollicitations des porteurs de projets: **en 2023 au total plus d'une vingtaine de sollicitations diverses**

- **Enjeu 1 Reconquérir la qualité de l'eau :**

- Gestion alternative des eaux pluviales : 5 communes

- Participation à l'identification des pressions sur la Flamenne avec DREAL, DDTM59 et AMVS (points de rejet) (13/04)

- **Enjeu 2 : Préserver durablement les milieux aquatiques:**

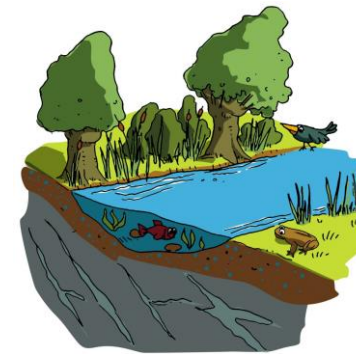
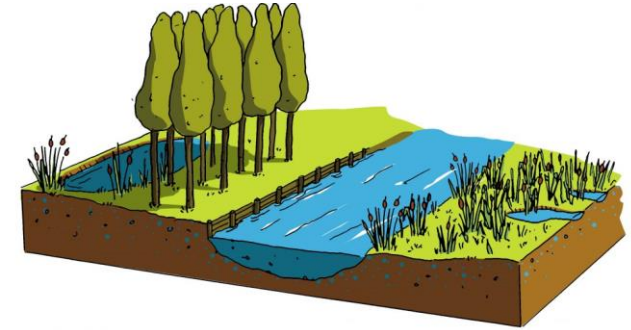
Carrières : Bocahut Haut Lieu et Carrières de la Thure

Site Natura 2000 Etangs et Forêt de Thiérache (suivi DOCOB et projets de riverains)

Projets routiers : Contournement Nord Maubeuge et suivi des mesures compensatoires liées à la mise à 2x2 voies de la RN2

Restauration de continuité écologique : suivis de projets RCE (Solre en milieu urbain et rivière du Pons de Sains)

Accompagnement de particuliers et collectivités pour la gestion de mare ou la mise en œuvre des prescriptions réglementaire pour la gestion de plan d'eau et ZH





L'accompagnement des porteurs de projet (suite)



Enjeu 3 : Maitriser et réduire les risques d'inondation et d'érosion

Participation aux instances techniques et pilotage du PAPI de la Sambre (suivi technique, GT, COTEC et COFIL)

Etude Erosion 3CA et définition des besoins de la CCSA



Enjeu 4 : Préserver la ressource en eau

Participation aux réunions de COFIL du captage Ultra Prioritaire de Vieux Reng



Enjeu 5 : Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource

Travaux de révision de la Charte du Parc (Enjeux liés à la ressource en eau et milieux aquatiques à l'horizon 2040)

Co-organisation de la journée relative au ruissellement urbain à destination des Maires de l'arrondissement avec la Sous-préfecture d'Avesnes

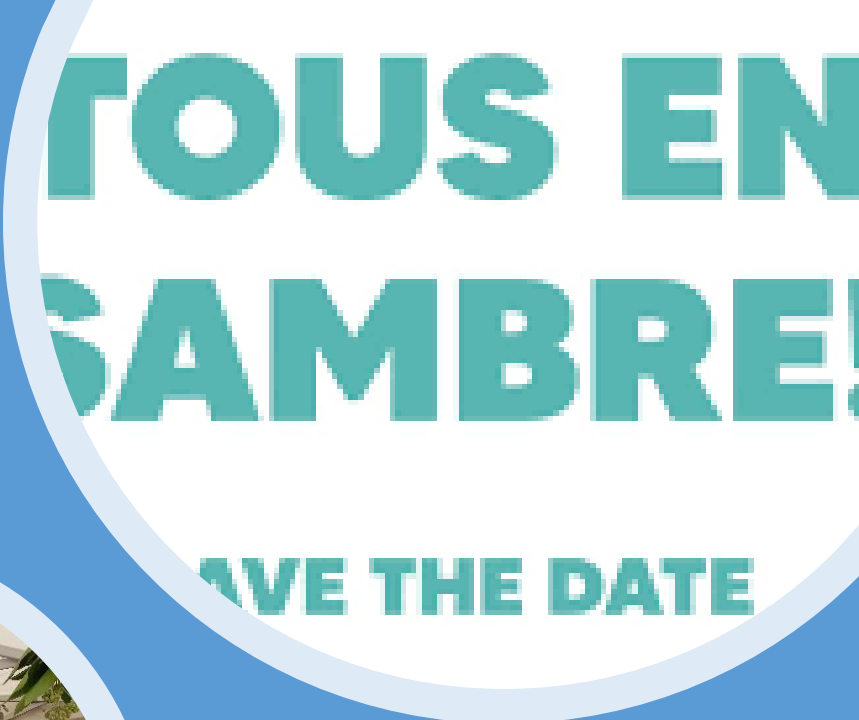




L'animation et la communication

On notera différentes interventions du coordinateur du SAGE en 2023 :

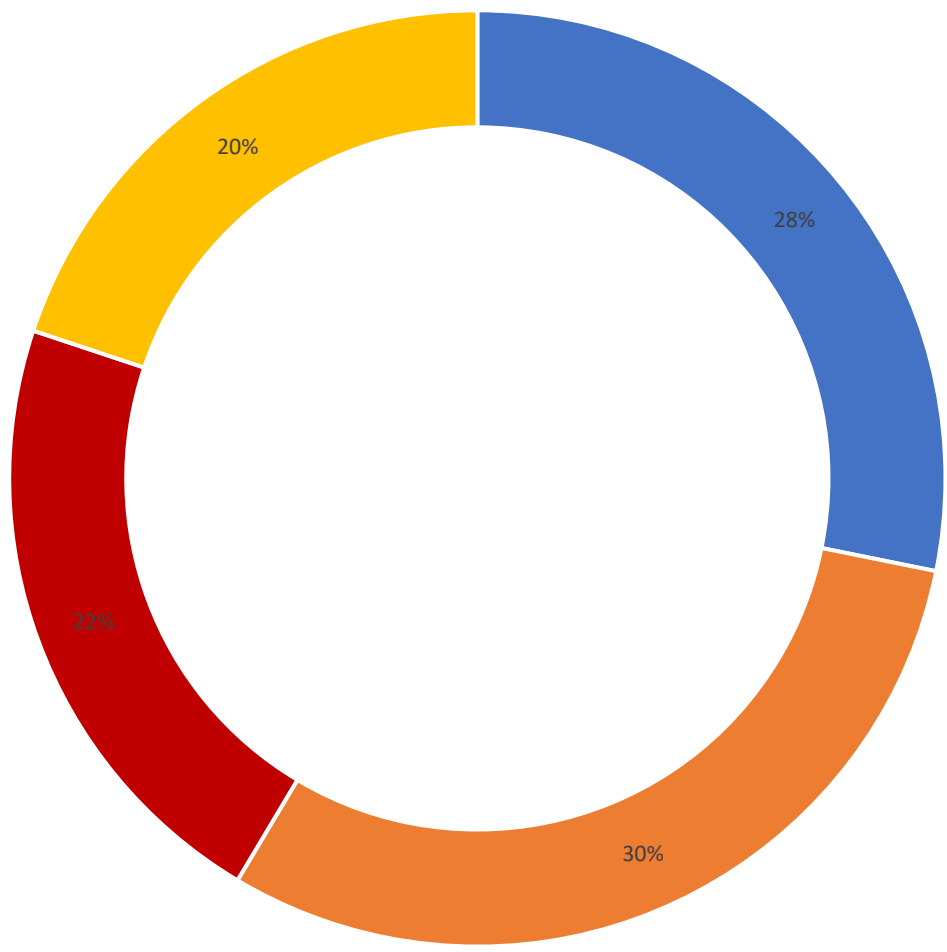
- Un REX sur Gest'Eau le 12/01
- Un temps scolaire à Maubeuge le 12/05 (collège Vauban)
- Participation active aux événements de sensibilisation des agris sur l'ACS (journées de l'herbe en juin, événements ACS de mars et octobre)
- Animation de la mission Eau à la fête du Parc en septembre
- Co organisation des journées de sensibilisation au ruissellement urbain avec la ss pref en octobre et novembre
- Relais des infos sur la situation de sécheresse au printemps/été 2023
- Collaboration inter-SAGE avec la Directrice/Animatrice du SAGE Escaut
- Collaboration transfrontalière avec KATHARSYS et CRSambre



Sécheresse : Alerte levée pour la



Exercice 2023 : Temps de travail du Coordinateur SAGE SAMBRE par objectif



- Animation des instances du SAGE et participation aux instances AEAP et inter-sage (Direction, Bureau, CLE, Commission,...CPMNP, Cme, SAGE Escaut,...)
- Accompagnement des acteurs locaux pour la bonne prise en compte des enjeux liés aux SAGE dans les projets, dossiers réglementaires et dans la charte du Parc
- Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027 (mise en œuvre de la feuille de route validée en 2022)
- Poursuite de la mise en œuvre du SAGE Sambre

Pour les missions relatives à la convention d'intervention n°34551, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois emploie un **ETP annuel dédié à coordination du SAGE**

	Montant TOTAL en euros TTC 2023	Montant de l'Aide AEAP prévue à la convention n°34551	Aide AEAP sollicitée
Frais de fonctionnement justifiés en 2023	10 335,37 €	3500 €	3500 €
Salaires et charges pour Coordination du SAGE Sambre en 2023	61 756,90 €	42 000 €	42 000 €
TOTAL	72 092,27 €	45 500 €	45 500 €

La part du SMPNRA sur l'opération est de : 26 592,27 €





Avis de la CLE sur le rapport d'activité et d'animation 2023



Perspectives 2024



- Avancement de la feuille de route pour la mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE 2022-2027 :

Axes prioritaires 2024 :

- Etude HMUC
- Définition des zones prioritaires à la délimitation de l'Espace de Bon Fonctionnement des Cours d'Eau

Feuille de route de la CLE du SAGE Sambre pour 2023-2025

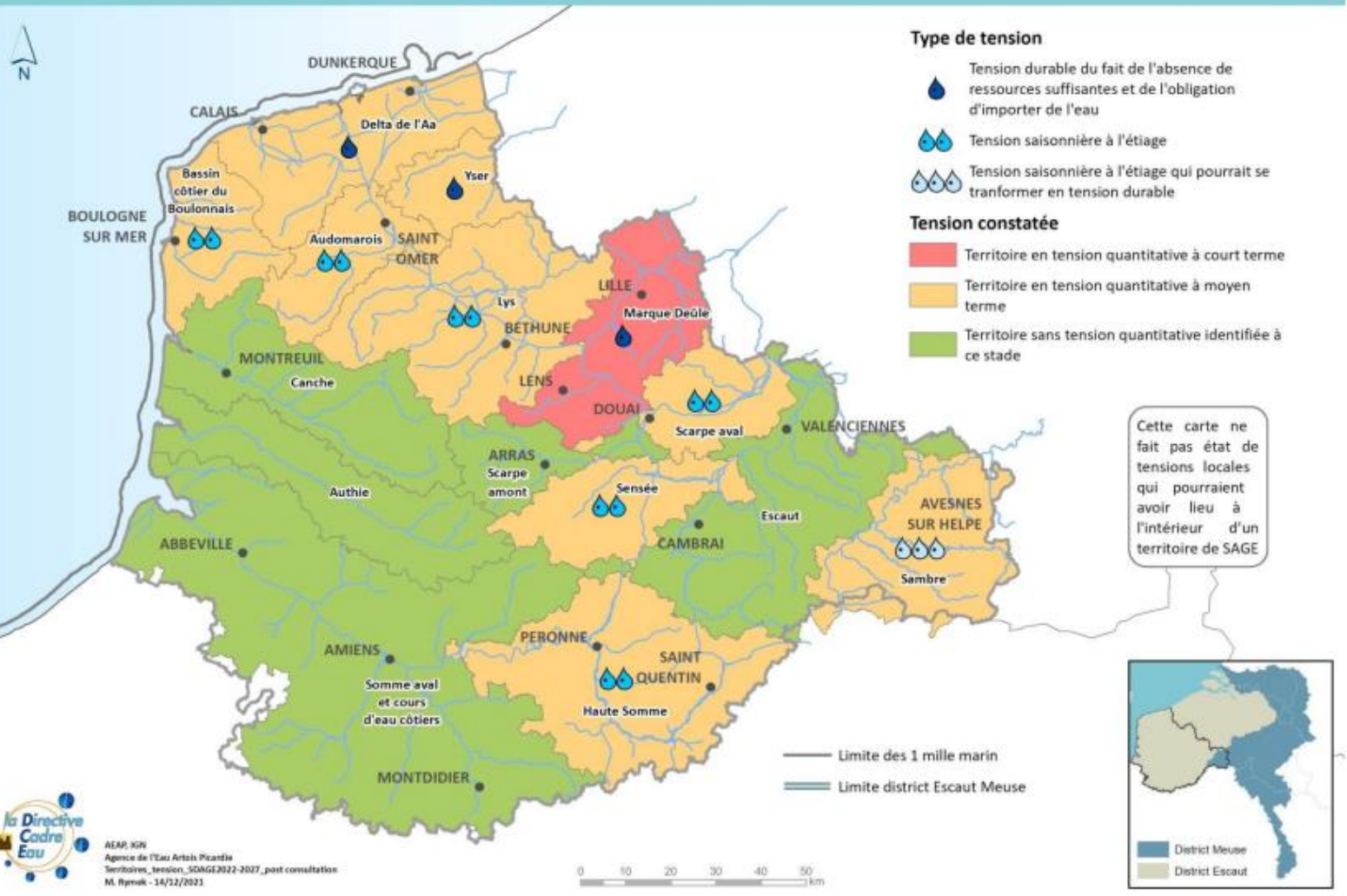
Dispositions	Niveau de priorité	Moyens	Suivi	Contraintes
ZEE, cartographie des ZH et règle SAGE, préservation des ZEC (A1.2,A9.1,A9.5,C1,C1.1)	Dispositions déjà mises en œuvre		Préservation des ZEC à revoir selon les résultats des études PAPI	
Définition des volumes disponibles et PTGE, Préservation des AAC par règlement, cartographie érosion, EEE (B2.3,B1.1,A4,A7.2)	Priorité HAUTE	Étude HMUC et concertation, meilleure intégration des prog d'actions définis dans les AAC dans les doc du SAGE, études ruissellements des EPCI et PAPI, màj des données EEE et relance des travaux de concertation/animation locales	Travail multi échelons (groupes de travail, Cotech/COFIL et Commissions/CLE)	Financement HMUC, modalité de concertation à définir
Réseaux de drainage, EBF des cours d'eau, prise en compte du PDPG, appropriation des politiques publiques (A4.1,A5.1, A6.4,E2.3)	Priorité à définir selon l'enjeu local	Travail en direct avec les partenaires concernés	Retour en CLE	Travail de définition préalable des enjeux (recensement des drainage, analyse des éléments du SAGE avec FDP, définition claire de l'EBF, quelles attentes en matière d'évaluation des PP)
Plan de réduction de l'usage des phytos, Sensibiliser autour des écosystèmes aquatiques (A11.8, E1.3)	Priorité Moyenne	Convergence avec les actions PNR (développement de l'AB, et agri durable, obj de la future charte), plan de communication, convergence à trouver à faire avec actions Patnat du PNR	À inscrire dans la durée au-delà de 2025	Besoins matériels et ou spécifique à identifier
Travail transfrontalier, travail inter SAGE et rédaction d'un rapport annuel (B6.1,E1.1 et E1.2)	Priorité Moyenne	Nouvelle méthode de travail à mettre œuvre, intégrer de nouveaux objectifs	Animateur SAGE + CLE	Peu voire pas de connaissances avec les structures belge à l'aval, indicateurs des tableaux de bord à revoir et articulation à trouver et la rédaction d'un RAA





Le SAGE de la Sambre, territoire en tension

Tensions quantitatives de la ressource en eau par territoire de SAGE



Disposition B-2.3 du SDAGE : Définir un volume disponible

Le SAGE est identifié parmi les territoires en tension à l'échelle du bassin Artois Picardie. Ceci implique des mesures spécifiques à déployer localement :

- 1 étude d'estimation des volumes prélevables (en cours par l'AEAP)

Présentation des résultats en Commission « Ressource » Mardi 20/02 à Maroilles

- 1 étude de définitions des volumes avec une vision prospective (prise en compte du changement climatique et des milieux) (à réaliser par le SAGE)
- La mise en œuvre d'une concertation locale (à mettre en œuvre par le SAGE)

Carte 16 : Tension quantitative de la ressource en eau par territoire de SAGE



Etude prospective de définition des volumes prélevables dite **étude H.M.U.C.**

Hydrologie

Milieus

Usages

Climat

L'étude d'analyse de détermination des volumes prélevables sur le bassin de la Sambre doit permettre d'analyser la vulnérabilité des ressources en eau souterraine et superficielle au regard de la pression quantitative exercée à l'heure actuelle et dans la perspective de l'évolution des conditions climatiques d'une part et des usages de l'eau d'autre part. Cette étude est réalisée selon le croisement méthodologique de quatre volets, Hydrologie, Milieux, Usages, Climat, et vise l'atteinte des objectifs suivants :

- **Répondre à l'orientation B-2 du SDAGE du Bassin Artois Picardie 2022-2027 « Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau » et notamment mettre en œuvre la disposition B-2.3 « Définir un volume disponible » ;**
- **Établir un état des lieux complet actuel et futur de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Sambre, qui permettra au SAGE d'organiser une stratégie locale d'intervention en vue de préserver la ressource à long terme ;**
- **Définir ce volume disponible en vue de déterminer une répartition par usage sur la base du volume maximum prélevable à l'échelle du bassin versant de la Sambre ;**
- **Permettre au SAGE de disposer des connaissances nécessaires pour engager une démarche de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés visant l'élaboration partagée et concertée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements.**



Principe de l'étude HMUC

Il s'agit de :

- Optimiser la gestion de l'eau dans un contexte de crise de plus en plus fréquente (contexte de changement climatique)
- Prendre en compte les usages sans occulter les besoins des milieux aquatiques
- Définir et adapter la gestion de crise au contexte local (nécessite de connaître les volumes prélevables en basses eaux, les débits minimaux biologiques, les modalités de recharges et les échanges nappes/rivières,...)

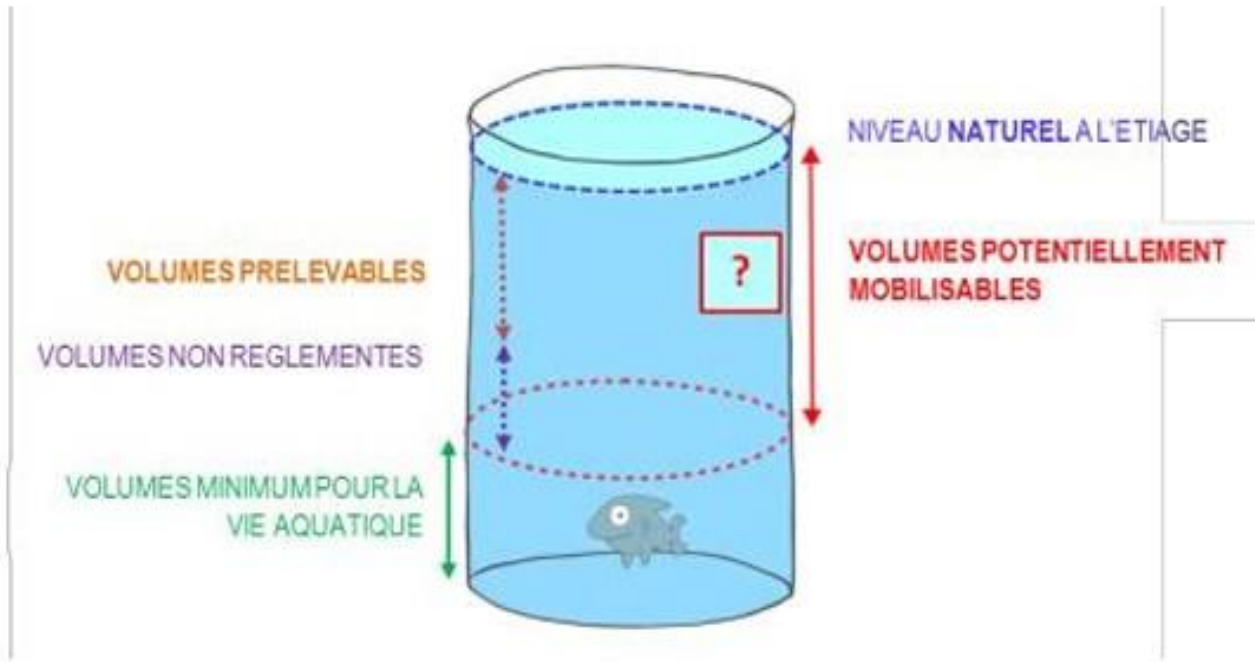
L'étude vise à :

- Faire l'état des lieux préalable à définition concertée des volumes prélevables
- Permettre de disposer des connaissances pour la mise en œuvre d'une gestion équilibrée de la ressource (capacité, prélèvements, besoins du milieu)
- Servir de base à un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)



Volumes mobilisables et volumes prélevables

volumes prélevables = réglementaires
volumes mobilisables = au-delà du réglementaire



- Prise en compte des enjeux locaux (usages spécifiques, transferts,...)
- Régime hydrologique actuel, influencé et désinfluencé et ses variabilités
- Le comportement et la fragilité du milieu
- Les usages actuels et prévisibles, les impacts et les perspectives d'économie
- L'Intégration d'une vision prospective d'évolution climatique

Figure 1 : Schéma représentatif des différentes notions de volumes utilisées dans le cadre de l'analyse HMUC

Issu du guide et recommandations pour analyses HMUC

Etat-AELB-OFB





Conduite d'une analyse HMUC sur le BV de la Sambre



- Territoire hydrographique et administratif du SAGE
- Portage nécessaire par le SMPNRA
- À piloter par la CLE du SAGE (éventuellement élargie aux territoires limitrophes), 1^{er} levier de concertation



Réseau hydrographique

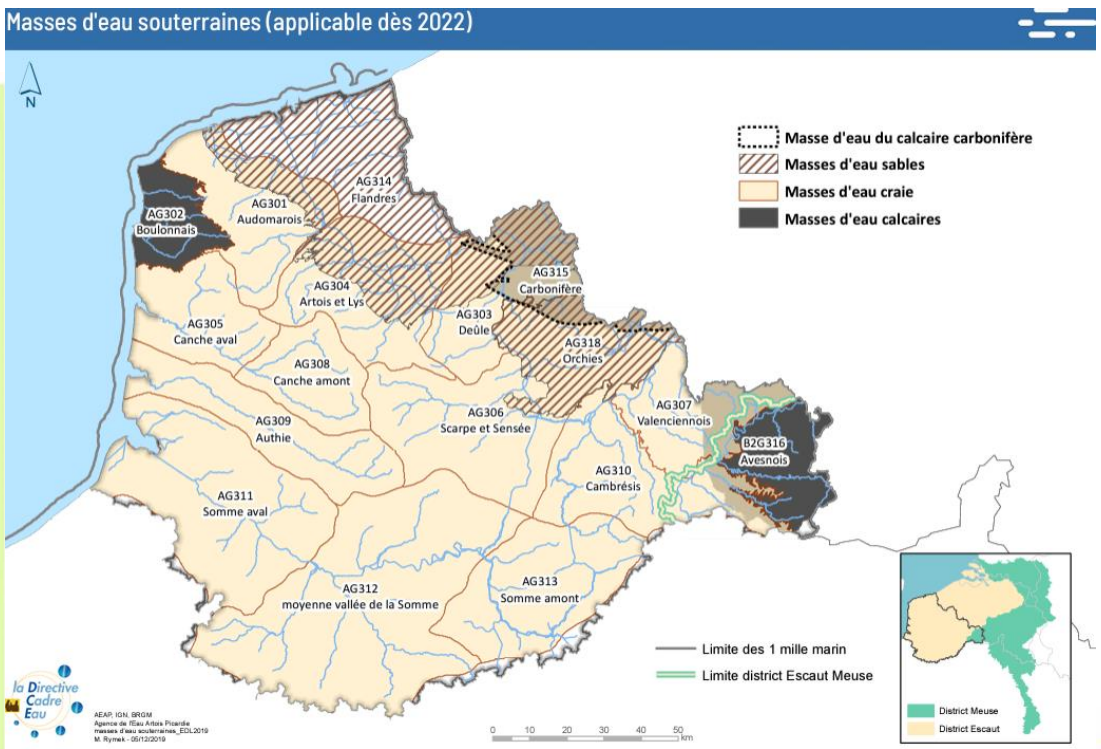
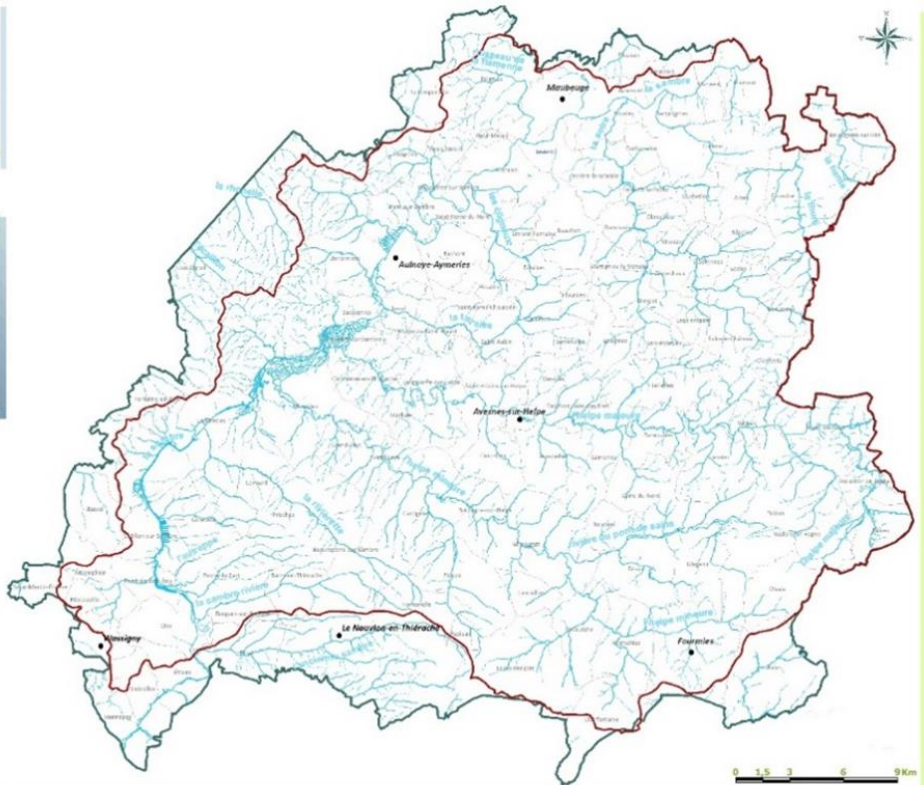
Type de régime

- Permanente
- Intermittente

Repères administratifs

- Chefs-lieux de canton
- Limites communales
- Bassin versant de la Sambre
- Périmètre du SAGE de la Sambre

Sources : SAGE © SMPNRA au titre du SAGE de la Sambre, 2008
 Bassin versant © AEAP, 2003
 Révision du Parc naturel régional de l'Avesnois © SMPNRA, 2010
 Carte de la Sambre © IGN, Paris, 2017
 Limites communales, Chêb-bloc © IGN © IGN/PPRI, 2013
 Unité de planification et d'act. © SIAL/IRIS Carto © IGN - Paris, 2009
 Réalisation : ERI/SMPNRA, Juillet 2010.
 U7/100/007 - Copie et reproduction interdites.





Inventaire des données disponibles et cahier des charges

- Données locales de l'état des lieux du SAGE de la Sambre :
 - ⇒ Contexte hydrogéologique;
 - ⇒ Données pour quantifier et localiser les relations nappes/rivières;
 - ⇒ Piézométrie, cycles de recharges connus
 - ⇒ Usages identifiés et quantifiables
 - ⇒ Hydrologie, trame bleue, zones humides, plans d'eau, milieux naturels remarquables, enjeu piscicole
- Données complémentaires mobilisables :
 - ⇒ Etude AEAP estimation des volumes prélevables
 - ⇒ Données Climatiques (Météofrance,...), Hydrologique (Hydroportail,...) Piézométriques (ADES,...) Biologiques et Phys-chim (DREAL, Agence,...) Prélèvements et rejets (Agence, DREAL, DDT,...)
- Identifier des éventuels besoins d'acquisition de données complémentaires pour la faisabilité de l'études :
Piézométrie, hydrométrie, biologie des milieux





Attentes pour poursuivre le Cahier des Charges:



Cahier des Charges à adapter selon les résultats qui seront présentés mardi 20/02 : quelles données disponibles et quelles données à acquérir ?

Faudra t il ou non intégrer la modélisation ?

Ces éléments sont nécessaires pour l'établissement d'un plan de financement de cette étude aidée à 70 % par l'AEAP

La modélisation peut représenter de l'ordre de 25 % du coût de l'étude* (*référence Scarpe Amont)

Le recours à un AMO peut représenter de l'ordre 40 % du cout réel de l'étude*

La question de la répartition financière de cette étude doit être posée : 30 % à financer par le SMPNRA





Définition de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau

Orientation A-5 (🌳☀️🌊) : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques* dans le cadre d'une gestion concertée

La fonctionnalité des milieux aquatiques* de surface est essentiellement liée à la prise en compte et au respect de l'espace de bon fonctionnement* spécifique à chaque cours d'eau*.

Disposition A-5.1 (🌳☀️) : Définir l'espace de bon fonctionnement* des cours d'eau*

Les collectivités compétentes en matière de GEMAPI sont chargées de réaliser la cartographie de l'espace de bon fonctionnement* des cours d'eau*, en priorité sur les bassins versants à enjeux identifiés par les Commissions Locales de l'Eau des SAGE. Il est essentiel que cette cartographie soit achevée à l'échéance du présent SDAGE et soit annexée aux SAGE lors de leur adoption ou de leur révision. Les documents d'urbanisme* assurent la préservation de ces espaces au titre de leur compatibilité avec le(s) SAGE(s) qui les concernent et mettent en œuvre les dispositions permettant d'assurer une telle préservation.



=> il est préconisé de s'appuyer sur le guide méthodologique de l'Agence de l'eau RMC

=> les études d'EBF sont vouées à s'inscrire dans les PPRE des Gémapiens

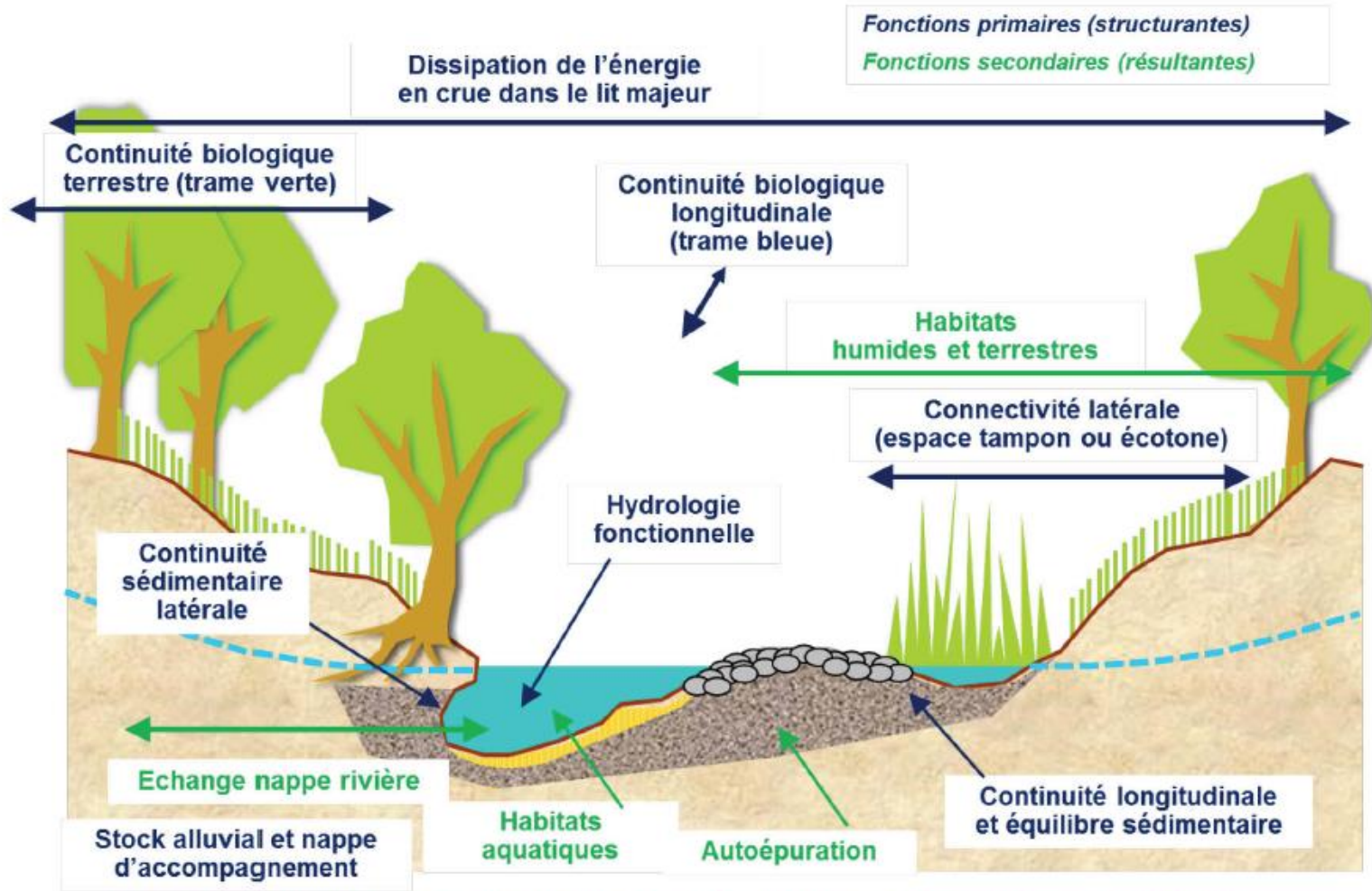
=> les critères techniques de méthodes peuvent être définis à l'amont par les CLE afin d'harmoniser au sein d'un même territoire

=> un travail inter-SAGE peut être envisageable là où l'intérêt existe





Qu'est ce que l'EBF ?



L'EBF est un concept qui permet d'aller plus loin que l'espace de liberté/mobilité du cours d'eau => ce n'est pas que la « zone inondable », pas que le lit majeur

L'EBF prend en compte l'ensemble des paramètres de la « vie » du cours d'eau, **toutes les fonctions de l'hydrosystème, soit les fonctions liées à**

- la morphologie (continuités, profil,...)
- l'hydraulique (crue, connectivité,...)
- l'hydrologie (relations nappe/rivière)
- la biologie (faune, flore, habitat)
- la biogéochimie (qualité physico-chimique)

Figure 2 : Le cours d'eau : un milieu au cœur de multiples interactions de milieux (source : BURGEAP)

Extrait du Guide technique SDAGE RMC





Pourquoi définir l'EBF ?

- Pour mieux prendre en compte la fonctionnalité du cours d'eau dans les PPRE et optimiser les interventions
 - Pour mieux gérer l'aléa inondation et mieux prendre en compte le cours d'eau dans l'aménagement du territoire
- => impliquera une certaine portée réglementaire du zonage :
- nouvelle cartographie dans les documents du SAGE et portée possible au niveau PAGD et règlement
 - ne remet à priori pas en cause les périmètres existants (PPRI, PERI)
 - l'EBF est destiné à être pris en compte dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,...)



L'EBF sur le SAGE en 2024

Le SMPNRA envisage le recrutement d'un stagiaire pour initier la démarche cette année

Stagiaire MASTER Géographie parcours Dynarisk (Université PARIS 12) sur 5 mois (du 01/03 au 31/07)

Les objectifs du stage sont les suivants :

- *Dresser un inventaire des ressources disponibles pour la délimitation de l'EBF et identifier les besoins d'acquisition de données complémentaires* (Inventaire cartographique, données hydrauliques, hydrobiologiques, hydrogéologiques disponibles) ;
- *Identifier les bassins versants à enjeu où la délimitation de l'EBF doit se faire en priorité ;*
- *Faciliter l'appropriation locale de la méthodologie de détermination de l'EBF sur le bassin versant de la Sambre : identifier les styles et typologies de cours d'eau, dresser les contours d'une méthodologie applicable localement, guider les acteurs GEMAPI locaux ;*
- *Elaborer un programme de délimitation de l'EBF à l'échelle du bassin : selon les résultats obtenus, planifier un programme d'études complémentaires et/ou proposer un cahier des charges type, **définir les moyens pour la suite***
- *Animer et coordonner la démarche : **mettre en œuvre une démarche collaborative avec les acteurs locaux** et permettre à la Commission Locale de l'Eau de statuer sur la définition des bassins versants prioritaires pour la délimitation de cet EBF ;*



Refonte des indicateurs techniques du SAGE

Pour le suivi du SAGE SAMBRE, sont donc actuellement utilisés plus de 50 indicateurs techniques pour 16 thématiques différentes.

Le dernier tableau de bord a été réalisé en 2022 pour les années 2020-2021. Au cours de son élaboration plusieurs difficultés ont été ressenties :

- **Difficultés à gérer les retours des données** face aux nombres d'interlocuteurs différents et nombre d'indicateurs, parfois même au sein de la même structure (formalisation des demandes, suivis des demandes, relances, difficultés d'accès aux données, ...)
- **Manque de représentativité de certaines données** face aux évolutions techniques et réglementaires intervenues depuis 10 ans (par exemple : zonage d'assainissement, autosurveillance des STEU, mise en place des SPANC, zéro phyto dans les communes, ORQUE, piégeage de rats musqués, ...)
- **Décalage temporel et géographique de certaines données** : ex pour l'Oc Sol, en 2022, la dernière année disponible était 2015 ; pour les mesures agricoles (MAEc, agri bio, ...) les données produites sont faites à l'échelle Parc donc un manque de précision pour le SAGE, idem pour les linéaires de haies, ...
- La production du dernier tableau de bord (2020-2021) a demandé beaucoup de temps d'ingénierie en 2022 pour un **résultat qui ne reflète pas clairement les évolutions dans le temps** des indicateurs de suivi du SAGE et qui en plus était **incomplet** face à l'impossibilité de disposer de certaines données.



Années 2020-2021



SAGE DE LA
SAMBRE

AGENCE DE L'EAU
NORMANDIE

1

SAGE DE LA
SAMBRE

Objectifs de cette proposition de refonte des indicateurs

Un indicateur se doit d'être avant tout « opérationnel » c'est-à-dire qu'il doit être possible, par le biais d'actions (études, travaux, animation, ...) de le faire évoluer et à contrario déceler l'inaction. Il doit être représentatif d'un objectif de résultats et non de moyens.

L'objectif de cette refonte serait de suivre un panel d'indicateurs classés par enjeu, c'est – à dire :

- **5 groupes d'indicateurs** au lieu de 16 actuellement

Passer de plus de 50 indicateurs à moins de 30 c'est-à-dire :

- 1 indicateur face à 1 voire 1 groupe d'objectif mutualisable

Exemple pour l'enjeu 1 :

8 nouveaux indicateurs au lieu de 13 initiaux

ENJEU 1 RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU

Sous enjeu 1 : Diminuer les pollutions d'origine industrielle, domestique et issues des voies de communication et espaces verts.

		Nouveaux Indicateurs possibles
Objectif 1A.	Améliorer le taux de raccordement – Assainissement collectif	Taux de conformité des systèmes d'assainissement (collecte et traitement) et identification des points noirs
Objectif 1B.	Fiabiliser les systèmes d'assainissement non collectif	Taux de conformité des ANC dans les ZEE
Objectif 1C.	Fiabiliser les systèmes d'assainissement collectif et non collectif	Nombre de points noirs des systèmes de collecte
Objectif 1D.	Améliorer la qualité des rejets vers le milieu	
Objectif 1E.	Développer les pratiques de désherbage alternatif	Se limiter aux plans d'action des CARE
Objectif 1F.	Mettre en œuvre une gestion des eaux pluviales	Nombre de schémas directeurs GEPU engagés

Sous-enjeu 2 : Diminuer les pollutions d'origine agricole

Objectif 2A.	Maintenir/Restaurer les prairies et les entités naturelles de lutte contre l'Érosion (haies, bandes enherbées...)	Part de surface en herbe sur la SAU (part PP et PT - évolution) * Linéaire de haie du territoire (évolution) *
Objectif 2B.	Encourager le couvert hivernal	Surfaces et linéaires contractualisées (MAEc)*
Objectif 2C.	Soutenir les pratiques locales respectueuses de la ressource en eau	



Il est donc proposé de travailler en 2024 pour d'abord **repenser les indicateurs** afin d'établir un tableau de bord sur une nouvelle mouture à l'horizon fin 2024 - début 2025

⇒ Les travaux de réflexion peuvent être menés à l'échelle des commissions thématiques et donc de chaque enjeu

Pour chaque enjeu :

Etape 1 : travail préalable du coordinateur sur une propositions d'une nouvelle liste d'indicateurs en groupe de travail « technique » et élaboration d'une proposition à faire en commission thématique.

Composition des GT : techniciens/services en charge des données relatives aux objectifs + référents SAGE DDT02, DDTM59, DREAL + référents AEAP

Le GT peut vérifier si l'indicateur proposé est exploitable et commencer à tester l'exploitation de données. 1 réunion de GT par thématique suivi d'échanges directs à prévoir.

Etape 2 : proposition à la commission thématique (format de la commission à adapter selon l'ordre du jour)

si accord => décision à formaliser en CLE

si désaccord => reprise des propositions en GT et nouvelle proposition en commission thématique

Etape 3 : validation en CLE de la liste des indicateurs et du nouveau tableau de bord à jour

Proposition de prioriser en 2024 un travail de mise à jour des indicateurs du tableau de bord du SAGE Sambre et se donner un objectif à 12 mois pour la refonte des indicateurs et la production d'un tableau de bord sur cette nouvelle base notamment pour les années 2022-2023

Avis de la CLE sur cette proposition et cette méthode ?





SAMBRE 2030 : un Droit à la reconnaissance d'une personnalité juridique de la rivière Sambre ?

Intervention de Monsieur Olivier PESTIAUX pour KATHARSIS, initiateur du projet

Et

en présence de Madame Donatienne DE CARTIER D'YVES (Coordinatrice du Contrat de Rivière Sambre)

Introduction aux évènements 2024 « TOUS EN SAMBRE »



Prochain RDV

COMMISSION RESSOURCE EN EAU

MARDI 20/02 A 14 H 00

MAIRIE DE MAROILLES

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE ANTEA
(ESTIMATION DES VOLUMES MOBILISABLES A L'ECHELLE
DU BASSIN)